

Arrêté

*Le Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts.*

*Vu la loi du 21 avril 1906 organisant la protection
des sites et monuments naturels de caractère artistique;*

*Vu l'avis émis par la Commission départementale
des sites et monuments naturels dans sa séance
du 8 Décembre 1927*

*Vu l'engagement en date du 19 Août 1927
pris par le Conseil Municipal de Guérigny*

Arrête :

Article premier

*La promenade publique communale dénommée
" Les Allées de Guérigny " à Guérigny (Nièvre)*

*est classée parmi les sites et monuments naturels
de caractère artistique.*

17-41-37

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département de la Nièvre
et au Maire de la Commune de Guérigny, propriétaire

qui seront responsables chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Fait à Paris, le 8 FEV 1883

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. L. L.' or similar, written in a cursive style.

SITE De GUERIGNY

Legende
 [Hatched Box] **SITE CLASSE**

Legende : 1/10 000

Topographic map of the Guernsey site (SITE De GUERIGNY) at a scale of 1/10,000. The map shows the town of Guernsey with various districts like Châtres, les Boirats, and Champ Moineau. A legend in the bottom left corner identifies the 'SITE CLASSE' with a hatched pattern. The map includes contour lines, roads, and a railway line.

Legende

 SITE CLASSE

Legende : 1/10 000

Legende

 SITE CLASSE

Legende : 1/10 000

Legende

 SITE CLASSE

Legende : 1/10 000

Legende

 SITE CLASSE

Legende : 1/10 000

10. PROMENADE PUBLIQUE COMMUNALE DENOMMEE **« LES ALLEES DE GUERIGNY »**

Situation géographique : Environ 10 kms au nord de Nevers

Qualification du site : Promenade plantée

Intérêt patrimonial du site : Site d'intérêt paysager et historique régional

Département : Nièvre

Commune : Guérigny

Date de protection : 8 février 1928

Superficie : 6 ha

Statut de propriété : Propriété communale

Existence d'un programme de gestion : Non

Autres protections : Ancienne forge de la Chaussade inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 5 octobre 1982 ; Logement dit "des câbles", bâtiment dit "La Longère", bief, grilles, sol et matériel technique subsistant inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 13 septembre 1991 ; Bâtiment à clocheton dit "les grosses chaînes" des anciennes forges de la Chaussade : classé monument historique le 13 septembre 1991

Znieff : Non

CARACTERISTIQUES DU SITE

Cette promenade plantée d'arbres s'étend sur un kilomètre de long. D'une longueur peu ordinaire, elle part du cœur du village de Guérigny, dans l'axe de l'entrée des Forges Royales de la Chaussade (protégées au titre des monuments historiques), pour s'étendre ensuite au milieu des champs.

SON ENVIRONNEMENT

Les Allées sont un des ornements majeurs du bourg de Guérigny, reconstruit au 18^e siècle par Pierre Babaud de la Chaussade. Cet ensemble urbain constitue un témoignage historique et paysager de très grande qualité d'une organisation urbaine et architecturale liée à l'essor industriel de cette époque dans la Nièvre, et, plus largement en Bourgogne.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : Promenade publique communale

Etat du site : La pelouse centrale est bien entretenue. Les arbres sont en mauvais état. Les abords de la partie de l'allée situés à la limite du bourg sont dégradés par des constructions neuves d'une intégration urbaine et d'une qualité architecturale médiocres.

RECOMMANDATIONS DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION

Faire faire une expertise sanitaire et mettre en place un programme de gestion et de renouvellement des plantations. Par ailleurs, l'ensemble du bourg de Guérigny mériterait largement d'être globalement protégé et mis en valeur.